

CORRESPONDANCE

St....., 29 octobre 1899.

*Monsieur le Directeur
de la "Revue du Notariat."*

Permettez moi de vous poser la question suivante :

La question de savoir quel est le titre que les notaires de la Province de Québec doivent porter, a-t-elle été débattue à la dernière réunion de la Chambre des notaires, en juillet dernier ?

Le fait que le sceau obligatoire pour l'avenir, adopté par cette dernière porte "notaire, province de Québec, Canada," laisse entendre que la question a été réglée d'une manière définitive et que le nouveau notaire peut signer "notaire" et se qualifier simplement de "notaire pour la province de Québec." Du moins, on serait porté à le croire. Si la chambre eût été d'opinion qu'il était absolument nécessaire que les notaires de l'avenir employassent dans leurs actes les termes "notaire public," elle aurait ordonné sans doute que le sceau officiel portât ces mêmes termes. Car ce sceau, qui a paru indispensable à la chambre pour mettre le dernier fin à l'authenticité des actes, comment obtiendra-t-il le but visé, s'il ne contient que le mot "notaire" et si le notaire est obligé de se qualifier "notaire public". Pour une personne qui n'est pas au courant de notre organisation notariale la dissemblance de la signature et du sceau pourrait lui paraître un mystère, et elle serait justifiable d'avoir des doutes sur l'authenticité des actes ainsi signés et scellés.

Une autre raison qui fait croire que la question posée a été tranchée dans le sens que je viens d'indiquer, c'est que la commission délivrée aux nouveaux notaires ne porte que le mot "notaire" et que quelques-uns d'entre eux ont adopté pour signature officielle la seule qualité de "notaire" sans réclamation de la part des secrétaires de la Chambre qui voyaient déposer de telles signatures.

Dites moi donc, M. le Directeur, le court et le long de cette question ? La réponse que j'attends de votre obligeance, vous pourrez me la donner dans le prochain fascicule de la *Revue* et ainsi, je crois que vous ferez plaisir à plusieurs confrères qui s'intéressent à la question.

"UN JEUNE NOTAIRE"